



Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

**Procès-verbal relatif à l'acquisition d'office de la succession
Madame Lucienne PEIGNE**

L'An deux mille quinze et le onzième jour du mois de décembre,

Je soussigné Michel VENEAU, Maire de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2015 ;

Informe le public que le terrain cadastré AR n° 132, d'une superficie d'environ 1.990 m², situé lieudit « La Salline », appartenant à la succession en déshérence Madame Lucienne PEIGNE depuis plus de trente ans, a été acquis d'office par la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire à l'issue d'une procédure des biens vacants et sans maître lors du Conseil municipal du 2 novembre 2015.

L'acte d'acquisition a été enregistré et publié au Service de la Publicité Foncière de Cosne-Cours-sur-Loire le 27 novembre 2015 sous le numéro 2015 D N° 2749 Volume : 2015 P N° 1897.

En foi de quoi, j'ai établi le présent procès-verbal qui sera affiché pendant quinze jours à la porte principale de la Mairie et sur le terrain ci-dessus référencé. Le présent procès-verbal sera également publié sur le site internet de la Ville.

Le Maire,
Michel VENEAU.

